

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

InnovAssur, assurances générales inc.

Avis de modification de permis – Ajout d'une restriction

Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié le permis d'assureur d'InnovAssur, assurances générales inc. (« InnovAssur ») en date du 7 août 2017 afin d'imposer une restriction limitant ses activités à l'écoulement des affaires existantes. Cette restriction a été imposée à la demande de l'assureur.

InnovAssur est toujours autorisé à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance de biens
- Assurance de frais juridiques
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité

Cependant, les activités sont désormais limitées à l'écoulement des affaires existantes.

Le siège de l'assureur est situé au 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 600, Montréal, (Québec) H3A 2A5.

Fait le 7 août 2017

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.